

PURINS



Jardiner sans pesticides, c'est possible !

Horticulteur passionné de Dordogne et président d'ASPRO PNPP*, Jean-François Lyphout a partagé ses recettes à l'occasion de la 8^e foire Eco bio de Sermentizon.

« Les pouvoirs publics disent vouloir réduire les pesticides mais n'acceptent pas les purins en tant qu'alternatives. La France est le seul pays au monde à interdire les alternatives. Le ministère invente « La Piquette d'Ortie » (Cf encadré) pour mieux interdire « Le Purin d'Ortie » ! déclare Jean-François Lyphout.

Les utilisateurs de produits chimiques sont nombreux. Personnels communaux, agriculteurs et jardiniers utilisent beaucoup trop de produits de synthèse. Les particuliers emploient proportionnellement plus de pesticides que les agriculteurs, ce qui n'est pas sans

incidence. En effet, sans en avoir conscience, beaucoup de jardiniers amateurs sont responsables d'une part importante de la pollution des eaux. L'exposition de l'homme aux pesticides s'effectue par le sol, l'eau, l'air ainsi que les aliments...

Penser différemment

« Il est possible de jardiner sans pesticide, à condition de remettre en question pas mal d'habitudes estime Jean-François Lyphout. ! Je suis sorti du travail conventionnel non sans difficulté car la remise en question est lourde. Il sagit d'appréhender la culture et les traitements de façon différente. Aujourd'hui le bilan

économique est positif, le bilan écologique indéniable et nous protégeons ainsi notre santé ». Le travail avec les purins sera principalement préventif.

Le respect des saisons, la rotation des cultures, l'utilisation de compost, la plantation de haies, etc... résolvent selon lui 80 % des problèmes.

« J'ai appris à penser différemment. Quand je travaillais en conventionnel chaque maladie et chaque insecte correspondait à un traitement ! expliquait-il. Désormais je travaille

majoritairement avec 3 purins (consoude, grande prêle et ortie) dosés et/ou mélangés selon les besoins. Mais ce n'est pas une science exacte, j'apprends et expérimente à chaque saison. Redevenons humain, apprenons à observer la nature ses réactions et ses comportements ! »

Une invasion de pucerons peut-être selon lui, le résultat d'un déséquilibre dû à une trop forte dose d'engrais. L'engrais ajouté à profusion distribue trop d'azote, ce qui fragilise la plante et attire les pucerons.

« Il n'est pas question, dit-il, d'exterminer les insectes mais de les repousser. Rappelons que les insecticides tuent alors que les insectifuges protègent et répulsent. L'important dans un jardin c'est l'équilibre ; l'équilibre c'est la biodiversité. Un traitement chimique risque de créer un déséquilibre en tuant l'espèce nuisible mais aussi ses prédateurs et ses parasites . »

Un arrosage de purin repousse les insectes car la plante n'aura ni le même goût, ni la même odeur.

« Redevenons humain, observons et essayons ! »

Portes ouvertes

du jeudi 2 au 5 juin 2011
- Visites et présentation des installations et procédés de production de purins,
- Conférences
Les Amis de l'ortie,
- Causeries, Animations, etc...
Entrée gratuite
Annick Perraine et J.François Lyphout
Les Gounissoux - Ajat
24210 Thenon
Tél. 05 53 05 28 44
fortiech@orange.fr
www.fortiech.fr

En préventif, J.-François Lyphout utilise les purins en arrosage à différentes dilutions dès la plantation, alors qu'en curatif, il préfère la pulvérisation.

Partager pour sauvegarder

« En biodynamie, on utilise plutôt les décoctions et les infusions, rajoute-t-il, moi, je travaille exclusivement avec des purins et du jus de consoude, mon choucho. Ensuite reste à chacun à faire ses essais, à noter et à partager ses expériences !

Les purins peuvent se faire avec des plantes fraîches ou sèches. Je préfère utiliser le cycle des saisons, faire mon purin avec plantes fraîches pour l'été et faire sécher des plantes l'été pour les purins d'hiver...

L'important c'est d'expérimenter, de noter, d'observer pour mieux appréhender cette méthode de travail qui est à la portée de tous ! »

■ C. Bendotti

* ASsociation pour la PROmotion des Produits Naturels Peu Préoccupants.

www.aspro-pnpp.org

« Une piquette » pour interdire le purin d'ortie !

Résultat de l'arrêté publié le 28 avril : la commercialisation de tout purin d'ortie correctement préparé est interdite. L'arrêté du ministre de l'Agriculture précise que l'autorisation vaut pour la « recette » produite en annexe de son texte. Et cette recette n'est pas le bon procédé de fabrication. Les producteurs ne pourront donc toujours pas commercialiser leur production. Le seul « purin » autorisé par l'arrêté est une « piquette d'ortie » dont la recette ferait rire la profession si la situation n'était pas aussi tendue.

Imbroglie de textes

Dans le collimateur des associations et des syndicats, les incohérences autour de l'arrêté qui autorise le purin d'ortie. « Dans un arrêté du 8 décembre 2009, le ministre définit des procédures inadaptées pour l'autorisation des PNPP (préparation naturelle peu préoccupante). Seulement, il n'est pas capable de les appliquer pour le purin d'ortie. En publiant l'arrêté d'autorisation aujourd'hui, il ne respecte donc pas la réglementation qu'il a lui-même mis en place, ainsi que l'atteste l'avis de l'Anses du 27 janvier 2011 », expliquent les associations. Pour ces mêmes raisons, la loi sur l'eau votée par le parlement le 12 décembre 2006 dit que les PNPP ne relèvent pas de la réglementation des pesticides. Mais

le décret du 23 juin 2009 définissant les PNPP et l'arrêté d'application du 8 décembre 2009 ne respectent pas cette loi parce qu'ils situent les PNPP parmi les pesticides. Le ministère de l'Agriculture s'emberlificote dans des règlements, arrêtés et décisions qui se contredisent les uns les autres.

Le produit naturel est un enjeu économique

L'enjeu autour de cette « bataille de l'ortie » est important. Le plan Écophyto 2018 n'a pas les effets attendus. Les fabricants de pesticides obtiennent de nombreuses dérogations sur des produits chimiques et le produit naturel devient aujourd'hui un enjeu économique pour les grandes firmes. Les PNPP ouvrent des voies de recherche pour travailler autrement mais aussi pour faire des profits. Pour vendre un produit phytopharmaceutique, il faut une autorisation de mise en marché, cette autorisation passe par des études de toxicité et d'impact sur l'environnement et la faune auxiliaire. Les études coûtent cher (environ 40 000 euros par dossier). Hors de portée des promoteurs des PNPP, qui représentent le plus souvent de toutes petites structures.

Le purin d'ortie ne sort toujours pas du champ des phytopharmaceutiques, contrairement à ce que recommande la loi sur l'eau de 2006. Seule avancée, les paysans ne seront plus poursuivis s'ils l'utilisent. ■ S. Reyne

Recette de purin d'ortie

Ingrédients : 1 kg d'orties fraîches, hachées très fin ou 250 g d'orties sèches pour 10 l d'eau de source de préférence.

Plonger les orties dans un bain entre 20 et 25°C. Ne pas utiliser de récipients en fer mais de préférence en plastique pour éviter l'oxydation. Éviter les écarts de températures entre le jour et la nuit sinon la fermentation sera stoppée et entreposer à l'ombre. Remuer et enfoncer les orties dans la bain 1 à 3 fois par jour et ce pendant 10 à 12 jours.

Quand la fermentation est terminée les orties ne remontent presque plus. Filtrer et conditionner en bidon fermé avec le moins d'air possible.

Reconditionner après utilisation si possible pour éviter l'oxydation par l'oxygène. Pour son utilisation, l'arrosage par le pied reste la meilleure solution. Utiliser dilué à 5 % , 1 fois par semaine. ■